

1. Définition

Vous représentez un site de commerce d'œuvres

2. Les conditions préalables

- Vous êtes une personne physique ou morale et votre site internet exerce une activité de commerce d'œuvres notamment sous la forme de supports, tels que la distribution de CD, DVD, blu-ray, etc.
- Vous proposez uniquement la pré-écoute ou la pré-visualisation d'extraits des œuvres.

3. Rémunération mensuelle sans limitation du nombre d'œuvres

Jusqu'à 500 000 PAVM	Majoration par tranche de 250 000 PAVM supplémentaires
200 € HT*	20 € HT*

* TVA 3% en sus

PAVM (Pages Vues par Mois) : ensemble des pages web composant le site internet visitées sur un mois civil par les utilisateurs du site.

Le forfait vous sera facturé en début de chaque période trimestrielle. Tout trimestre entamé est dû.